



Voltalia lance une augmentation de capital de 80 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Visa AMF n°12-350 en date du 16 juillet 2012

Conformément aux intentions annoncées lors des précédents communiqués de presse, la société Voltalia lance une augmentation de capital de 80,7 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») de ses actionnaires.

L'opération est garantie à hauteur de 76,25% par son actionnaire majoritaire, Voltalia Investissement, contrôlé par la famille Mulliez.

Le produit de l'émission servira à renforcer la structure financière du groupe Voltalia et mettre en œuvre un plan de développement ambitieux portant sur la construction de centrales éoliennes et solaires pour une capacité totale de 350 MW :

- Voltalia a remporté en 2011 des appels d'offres au Brésil pour des centrales éoliennes pour une capacité totale de 320 MW. La construction devrait être initiée en 2012, et s'étalerait sur deux à trois ans.
- Voltalia a aussi franchi en 2011 et 2012 des étapes déterminantes pour envisager le lancement de la construction de plusieurs petites centrales en France (éolien et solaire) et en Grèce (solaire). La construction de certaines de ces centrales, pour une capacité totale d'environ 30 MW, devrait débuter en 2012, et durer un à deux ans.

Le plan de développement sera initié par le lancement de la construction de la centrale photovoltaïque de Montmayon dans le département du Var (France). Cette centrale d'une puissance de 2,8 MW, injustement retirée de la file d'attente de raccordement au réseau électrique en juin 2010, a vu son tarif rétabli à l'issue d'une procédure judiciaire.

Le lancement de la construction de ces centrales constituera une étape majeure au regard de la capacité installée (c'est-à-dire la capacité de production) actuelle de Voltalia. Celle-ci est passée de 42 MW à 43,5 MW avec l'achèvement en juillet 2012 de petites centrales solaires photovoltaïques nouvelles situées en Grèce pour 1,5 MW.

Compte-tenu de la taille de ces projets, Voltalia doit impérativement augmenter ses fonds propres pour renforcer son fonds de roulement, dont le niveau actuel ne permet pas de faire face aux obligations liées à la mise en œuvre du plan de développement au cours des douze prochains mois. L'augmentation de capital envisagée permettra de couvrir le besoin de fonds de roulement additionnel de 42 M€ évalué par Voltalia pour cette période, celui-ci étant d'ores et déjà intégralement financé par l'engagement de souscription en numéraire de 45 M€ (hors compensation de créances) pris par Voltalia Investissement.

Sébastien Clerc, directeur général, commente : « *Le plan de développement de Voltalia s'inscrit dans le cadre de critères d'investissement rigoureux privilégiant les perspectives de création de valeur. Il est aussi constitutif d'une stratégie multi-pays et multi-énergies et d'une démarche privilégiant les centrales développées et gérées en interne et conservées sur le long terme. Dans un marché mondial soutenu par l'engouement en faveur des énergies renouvelables, Voltalia est doté d'une feuille de route ambitieuse. Confiant dans la stratégie et le potentiel de Voltalia, l'actionnaire majoritaire s'est engagé à participer à cette augmentation de capital, garantissant la réalisation à hauteur de 76,25% de l'opération. Le maintien du droit préférentiel de souscription permet de proposer aux autres actionnaires qui le souhaitent de s'associer aux perspectives de développement et de création de valeur.* »

Principales modalités de l'opération

Voltalia émettra au maximum 141.634.361 actions nouvelles à leur valeur nominale de 0,57 euro correspondant à une augmentation de capital d'un montant maximum de 80.731.585,77 euros.

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 17 juillet 2012 ou aux cessionnaires de leurs DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire les actions nouvelles à titre irréductible à raison de 17 actions nouvelles pour 2 actions existantes détenues et, à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, proportionnellement aux DPS dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes.

Le prix de souscription fait ainsi ressortir une décote de 32,9% par rapport au cours de clôture de l'action Voltalia le 13 juillet 2012 (i.e., 0,85 euro) et 4,9% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement. La période de souscription des actions nouvelles débutera le 18 juillet 2012 et se clôturera le 31 juillet 2012 inclus à l'issue de la séance de bourse. Les DPS seront détachés le 18 juillet 2012 et négociés sur le Marché Libre de NYSE Euronext à Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 31 juillet 2012 inclus, sous le code ISIN FR FR0011286012.

Les actions nouvelles seront, dès leur création, assimilées aux actions existantes et soumises à toutes les dispositions des statuts de Voltalia et seront créées jouissance courante à compter de leur création. Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu le 10 août 2012. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext à Paris à compter du 10 août 2012 sur la même ligne de cotation que les actions existantes de Voltalia (code ISIN FR0010302224).

Engagement de souscription de Voltalia Investissement

Voltalia Investissement, détenant 62,33% du capital et 75,30% des droits de vote de Voltalia, s'est engagée à placer dans le cadre de l'offre un ordre de souscription d'environ 61,6 millions d'euros, dont :

- 88.282.615 actions soit environ 50,3 millions d'euros à titre irréductible par exercice de la totalité de ses DPS ; et
- 19.711.067 actions soit environ 11,2 millions d'euros à titre réductible.

La souscription de Voltalia Investissement à titre irréductible sera libérée à hauteur de 16.556.399,09 euros par voie de compensation avec les créances en compte courant qu'elle détient actuellement sur Voltalia et pour le solde en espèces.

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible ou réductible représentent 76,25% de l'augmentation de capital.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Information du public

Des exemplaires du prospectus qui a obtenu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°12-350 en date du 16 juillet 2012, sont disponibles sans frais au siège social de Voltalia (12, rue Blaise Pascal – 92200 Neuilly-sur-Seine). Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de Voltalia (www.voltalia.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque décrits dans le prospectus visé par l'AMF.

A propos de Voltalia www.voltalia.com

- *Producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, Voltalia développe et exploite des projets multi-sources : éolien, solaire, hydraulique et biomasse.*
- *Voltalia est présent en France métropolitaine, en Grèce, au Brésil et en Guyane.*
- *Voltalia est cotée sur le Marché Libre de NYSE Euronext à Paris depuis mai 2006 (FR000302224-MLVLT).*

Contact presse :

Kablé Communication Finance

Catherine Kablé – Tél : +33 1 44 50 54 75 – Mail : catherine.kable@kable-cf.com

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays, notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon et en Australie, peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les actions de Voltalia ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Voltalia n'a pas l'intention de solliciter un tel enregistrement ni de procéder à une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières nécessitant la publication par Voltalia d'un prospectus dans un État membre autre que la France. En conséquence, les actions de Voltalia ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Voltalia d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS
Visa n°12-350 en date du 16 juillet 2012 de l'AMF

Préambule

Les résumés sont constitués d'informations faisant l'objet d'une obligation réglementaire de publication, les « **Éléments** ». Ces éléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 – E.7).

Ce résumé contient tous les Éléments qui doivent être inclus dans un résumé pour ce type d'instrument financier et d'émetteur. Comme certains éléments n'ont pas nécessairement à être traité, il pourrait y avoir des sections non renseignées dans la séquence numérotée des Éléments.

Bien que l'insertion d'un Élément puisse être requise dans ce résumé pour ce type d'instrument financier et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur cet Élément. Dans ce cas une courte description de l'Élément est incluse dans le résumé avec la mention "Non Applicable".

Lorsque l'information concernant un Élément n'est pas incluse dans le corps du prospectus, une référence "Non Applicable" devrait apparaître suivie d'une brève description des obligations réglementaires d'information. "Non Applicable" ne devrait pas être remplacé par l'abréviation "N/A"

Section A – Introduction et avertissements

A.1 Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus.

Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement Général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

Section B – Emetteur et garant éventuel

B.1 Raison sociale VOLTALIA
et nom
commercial

B.2 Siège social, Société anonyme de droit français dont le siège est situé 12 rue Blaise Pascal à Neuilly-sur-
forme Seine (92200)
juridique,
législation et
pays d'origine

B.3 Nature des Présent en Europe et en Amérique du Sud, VOLTALIA est un acteur diversifié sur le marché des
opérations énergies renouvelables.

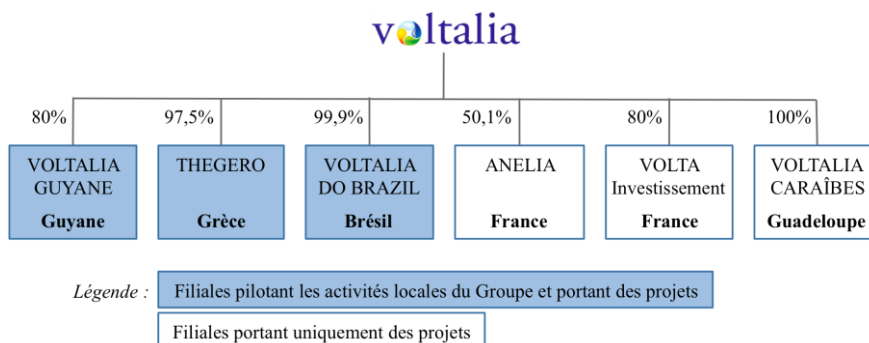
Le développement du Groupe repose historiquement sur l'utilisation des principales filières d'énergie renouvelable : biomasse, éolien, petite hydroélectricité et solaire dans le cadre de centrales de moyenne puissance (généralement inférieure à 30 MW), et sur un positionnement géographique dans quatre zones : France métropolitaine, Grèce, Brésil et Guyane.

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'une capacité installée de 42 MW et de 1,6 MW en construction, auxquels s'ajoutent 553 MW autorisés à construire.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un portefeuille de projets en développement de plus de 1.064 MW.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

L'organigramme simplifié de la Société à la date du présent prospectus est le suivant :



Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 se décompose par secteur et par zone géographique de la façon suivante :

Par secteur :

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Holding / Ingénierie	Eolien	Biomasse	Hydraulique	Solaire	Total
Chiffre d'affaires	460	3 271	3 902	550	2 898	11 081

Par zone géographique :

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	France	Guyane	Bresil	Grèce	Total
Chiffre d'affaires	4 649	5 742		690	11 081

**B.4a Principales
tendances
récentes**

Au cours de l'exercice 2011, Voltalia a poursuivi le développement de son portefeuille de projets sur l'ensemble des énergies et des géographies. Toutefois, l'évolution de l'environnement économique et réglementaire observé à la clôture 2011 a conduit le Groupe à mener une revue approfondie des projets en cours de développement au regard des principes décrits dans l'annexe aux comptes consolidés - paragraphe 16 de la note 2 – Règles et principes comptables.

Ainsi, des dépréciations sur des actifs liés aux projets en développement ont été enregistrées pour un montant total de 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2011, dont 15,5 millions d'euros relatifs à des coûts activés sur exercices antérieurs. Elles se décomposent principalement de la manière suivante :

- Dans le cas de la Grèce, il est devenu difficile de lever de la dette senior, aussi la totalité des actifs incorporels liés au développement des projets à été déprécié, générant une dotation de 8,7 millions d'euros sur l'exercice 2011 ;
- En France Métropolitaine, les risques de développement de la biomasse issus notamment de la non maîtrise des coûts d'achats de bois, la mise en place d'un système d'appel d'offres pour les projets solaires, et le rallongement des délais liés aux recours sur l'éolien ont conduit à constater un complément de provision pour 4,1 millions d'euros en 2011 ;
- En Guyane, la non maîtrise des coûts d'achat de bois pour le développement des projets biomasse et l'allongement des délais pour le développement des petites centrales hydroélectriques justifient une dotation de 2,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 ;
- Enfin, pour le Brésil, où les délais s'allongent notamment pour le développement des petites centrales hydroélectriques justifiant une dotation de 4 millions d'euros sur l'exercice 2011.

Evènements récents concernant les parcs solaires:

- Parc solaire de la Barben : une audience sur le fond s'est tenue en mai 2012 et le permis de construire des huit parcs a été annulé le 7 juin 2012. Les coûts de développement ont été dépréciés à hauteur de 85% pour un montant total de 1 740 milliers d'euros.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

- Parc solaire de Montmayon : au second semestre 2012, le Groupe va démarrer la construction d'une ferme solaire au sol d'une puissance de 2,8 MW, qui bénéficie du tarif pré-moratoire.

B.5 Appartenance *Sans objet*
à un groupe

B.6 Actionnariat A la connaissance de la Société, à la date du présent prospectus, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote
VOLTALIA INVESTISSEMENT (1)	10.386.190	62,33%	20.772.380	75,30%
Sous total Conseil d'Administration	10.386.190	62,33%	20.772.380	75,30%
Sous total autres actionnaires détenant plus de 5% du capital	0	0%	0	0%
Sous total autres actionnaires détenant moins de 5% du capital	6.276.677	37,67%	6.814.529	24,70%
Total	16.662.867	100%	27.586.909	100%

(1) VOLTALIA INVESTISSEMENT, société de droit français, est détenue à hauteur de 85,5% par des entreprises d'investissement de la famille MULLIEZ, et à hauteur de 14,5% par Monsieur Robert DARDANNE. Par ailleurs, Monsieur Robert DARDANNE est également actionnaire indirect de la Société par l'intermédiaire de FIDEXI qui détient 0,8% du capital de la Société

B.7 Informations financières historiques Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières annuelles sélectionnées au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Normes IFRS			
Chiffres d'affaires	11 081	5 703	6 403
Produits de l'activité de développement	857	8 506	582
EBITDA	-686	4 802	-417
Résultat opérationnel courant	-27 545	-789	-2 275
Résultat opérationnel	-26 884	-117	-2 325
Résultat net	-31 478	-407	-2 890
Résultat net part du groupe	-29 539	362	-1 960
Capitaux propres du Groupe	26 207	57 789	58 284
Trésorerie et équivalents	13 112	11 034	25 016
Endettement financier brut	55 475	50 696	27 266

Synthèse des capitaux propres et de l'endettement financier net

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres et de l'endettement net de la Société au 30 avril 2012 conformément aux recommandations du CESR (CESR 127).

Capitaux Propres et endettement	Au 30/04/2012 (en milliers d'euros)
Total des dettes financières courantes	4 441
Faisant l'objet de garanties	883
Faisant l'objet de nantissements	3 558
Sans garantie ni nantissement	-
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	50 320
Faisant l'objet de garanties	8 193
Faisant l'objet de nantissements	42 127

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Sans garantie ni nantissement	-
Capitaux propres hors résultat	26 207
Capital social	33 326
Réserve légale	58
Autres réserves	-7 177

Endettement financier net		Au 30/04/2012 (en milliers d'euros)
A	Trésorerie	2 253
B	Equivalents de trésorerie	-
C	Titres de placement	3 840
D	Liquidités (A) + (B) + (C)	6 093
E	Créances financières à court terme	-
F	Dettes bancaires court terme	-
G	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	4 441
H	Autres dettes financières à court terme	-
I	Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	4 441
J	Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	-1 652
K	Emprunts bancaires à plus d'un an	50 320
L	Obligations émises	-
M	Autres emprunts à plus d'un an	-
N	Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)	50 320
O	Endettement financier net (J) + (N)	48 668

A la date du prospectus, il n'y a pas eu d'évolution notable de l'endettement financier.

B.8 Informations financières pro forma *Sans objet*

B.9 Prévision ou estimation de bénéfice *Sans objet*

B.10 Réserves sur les informations financières historiques Les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2009 et 2011 contiennent des observations : « sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe :

- aux comptes consolidés de l'exercice 2009 :
 - o La note 2-1 de l'annexe concernant les évolutions des règles et méthodes comptables
- aux comptes consolidés de l'exercice 2011 :
 - o Les notes 2.16 « règles et méthodes comptables- immobilisations incorporelles » et 6.2 « dotations aux dépréciations et provisions » qui exposent les principes et méthodes comptables utilisés pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs incorporels,
 - o La note « évènements postérieurs à la clôture » qui précise les modalités de financement de l'activité et du développement du Groupe sur 2012 et 2013.

B.11 Fonds de roulement net Hors augmentation de capital décrite dans le présent prospectus, la Société ne dispose pas, à la date du visa sur le présent prospectus, d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations liées à la mise en œuvre de son plan de développement au cours des douze prochains mois.

Les ressources de la Société, telles qu'elles ressortent de la situation de trésorerie au 1er juillet 2012, sont constituées d'une trésorerie nette disponible de 5,2 millions d'euros. Cette trésorerie résulte notamment de deux conventions d'avance en compte-courant d'actionnaire de respectivement 2 millions d'euros et 13 millions d'euros de montant principal, conclues les

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

27 juin et 29 juillet 2011 avec la société Voltalia Investissement, actionnaire majoritaire de la Société. Les termes de ces conventions prévoient que les avances versées devront être remboursées au plus tard le 31 décembre 2012. Pour le cas où les avances ne seraient pas remboursées en tout ou partie à cette date, le solde restant serait alors incorporé au capital de la Société, Voltalia Investissement s'engageant alors à souscrire à l'augmentation de capital par incorporation de créance.

Si la Société interrompt ses développements, son besoin de fonds de roulement est dès lors, limité aux engagements signés à la date du présent prospectus et exclut tout nouvel engagement. La Société limiterait alors ses coûts de structure et interromprait ses dépenses de développement et ses projets d'investissements dans de nouvelles centrales. Dans cette hypothèse, le besoin de fonds de roulement serait alors limité à 1,8 million d'euros jusqu'au mois de juillet 2013 et serait donc couvert par sa trésorerie disponible de 5,2 millions d'euros au 1er juillet 2012.

Pour couvrir les besoins liés à la mise en œuvre de son plan de développement en plus de ses autres besoins, la Société a calculé un besoin de fonds de roulement additionnel de 42 millions d'euros pour les douze prochains mois.

En 2011, Voltalia a remporté des appels d'offres au Brésil pour des centrales éoliennes d'un total de 320 MW. Leur construction devrait être initiée en 2012, et s'étalerait sur deux à trois ans.

Voltalia a aussi franchi en 2011 et 2012 des étapes déterminantes pour envisager le lancement de la construction de plusieurs petites centrales en France (éolien et solaire) et en Grèce (solaire). La construction de certaines de ces centrales, pour un total d'environ 30 MW, devrait être initiée en 2012, et s'étalerait sur un à deux ans.

Le produit de l'émission sera utilisé pour le lancement de la construction de ces centrales et le renforcement de la structure financière du Groupe afin de lui permettre de disposer des moyens adaptés au centrage de son développement sur les projets les plus avancés et d'accélérer le rythme de croissance de ses capacités de production installée.

D'autres centrales sont en cours de développement, à un stade cependant moins avancé à la date du présent Prospectus. Leur rythme de développement, et donc la date du lancement de leur construction, est notamment fonction de facteurs externes tels que l'obtention de permis et les succès à des appels d'offres.

Hors partie souscrite par compensation de créances, les engagements de souscription à l'augmentation de capital reçus par la Société atteignent 45 millions d'euros. Un tel montant permet à la Société de faire face aux engagements liés à son plan de développement au cours des douze prochains mois.

La Société atteste ainsi qu'à l'issue de la réalisation partielle ou totale de l'augmentation de capital telle que décrite dans le présent Prospectus, son fonds de roulement net sera suffisant au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie d'exploitation au cours des douze prochains mois à compter de la date du prospectus.

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur le Marché Libre et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code FR0010302224
C.2	Devise d'émission	euro
C.3	Nombre d'actions émises	141.634.361 actions nouvelles totalement libérées d'une valeur nominale unitaire de 0,57 euro

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

- C.4 Droits attachés aux actions offertes Droits de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. L'article 9 des statuts prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.
- Droits aux dividendes et profits : chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions
- Droit au boni de liquidation : chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes
- Droit préférentiel de souscription : les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.
- C.5 Restriction imposée à la libre négociabilité des actions offertes Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société
- C.6 Cotation des actions nouvelles Les actions nouvelles ne font pas l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé mais seront inscrites aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.
- C.7 Politique de dividendes Compte tenu des investissements engagés et à venir, il n'est pas prévu d'initier à court terme une politique de distribution de dividendes.
- Cependant, le conseil d'administration de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats du Groupe, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires, ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

Section D – Risques

- D.1 Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité
- Risques de marché : risques liés aux conditions climatiques ; aux politiques nationales et internationales de soutien aux énergies renouvelables ; à l'acceptation par le public des projets ; à la réglementation et la fiscalité et leur évolution ; à l'obtention, au renouvellement ou au maintien des autorisations d'exploiter et des permis de construire ; à la disponibilité des sites d'implantation ; aux évolutions technologiques ; à l'évolution des prix de vente de l'électricité ; à la rentabilité des sites de production ; au coût de l'électricité issue des énergies renouvelables comparé à celui issu des autres sources d'énergie ; à la situation économique de la Grèce ;
- Risques liés à la situation économique de la Grèce : le Groupe a réalisé 0,69 M€ de chiffre d'affaires en 2011 en Grèce sur un total de 11 M€, soit 11,7%. Le poids des immobilisations post dépréciation de la Grèce dans le total des immobilisations nettes de dépréciation consolidées atteint 10,35 M€ soit 11,4% ;
- Risques relatifs à l'activité de la Société, notamment : risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements et des matières premières ; au raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'électricité ; aux engagements et promesses d'achat ; aux obligations de démantèlement des installations et turbines en fin de contrat ; aux partenariats ; à la concurrence d'autres producteurs d'électricité à partir d'énergie renouvelable ; au non-paiement des clients ; à la dépendance vis-à-vis des clients importants ; aux atteintes à l'environnement ; à l'effet des acquisitions ou investissements ;
- Risques juridiques ;
- Risques liés aux assurances et à la couverture des risques ;

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Risques liés aux contentieux ;

Risques financiers, notamment le risque de change ; de taux d'intérêt ; et d'accès au financement ;

Risque de liquidité : hors augmentation de capital décrite dans le présent prospectus, la Société ne dispose pas, à la date du visa sur le présent prospectus, d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations liées à la mise en œuvre de son plan de développement au cours des douze prochains mois. Si la Société interrompt ses développements, son besoin de fonds de roulement est limité à 1,8 M€ jusqu'au mois de juillet 2013, et serait donc couvert par sa trésorerie disponible. Le besoin de fonds de roulement dans le cadre du plan de développement de la Société est estimé à 42 M€ pour les douze prochains mois, ce qui serait couvert par les engagements de souscription à l'augmentation de capital reçus par la Société atteignant 45 millions d'euros ;

Risques liés aux promesses d'achat : des engagements d'achèvement ont été contractés dans le cadre d'appels d'offres éoliens au Brésil et solaires en France. Un désengagement du Groupe pourrait, selon les circonstances, générer un dédit représentant une charge de 24 838 milliers d'euros ;

Risque de dilution : la Société a émis des Bons de Souscription de Part de Créateur d'Entreprise (312.454 BSPCE donnant droit à autant d'actions) lors de l'Assemblée Générale du 2 avril 2008. A la date du présent prospectus, 269.404 BSPCE sont exerçables, représentant une dilution potentielle d'environ 2% ;

Risques liés à l'évolution récente du management et de l'organisation du Groupe, et risques liés au développement de l'activité en Grèce ;

Risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens et solaires photovoltaïques : le Groupe connaît actuellement des recours contentieux sur des permis de construire ou autres autorisations nécessaires sur trois projets en développement représentant environ 10% du volume des projets en développement et un projet en exploitation représentant environ 24% environ des centrales en exploitation. Les coûts de développement ont été respectivement dépréciés à hauteur de 50% à 100% selon les projets en développement pour un montant total de 2 270 milliers d'euros au 31 décembre 2011 ;

Risque lié au financement du plan de développement en fonds propres : Au-delà des 42 millions d'euros nécessaires pour le financement du plan de développement au cours des douze prochains mois, la Société devra renforcer à nouveau ses capitaux propres au cours des prochaines années pour assurer la part en fonds propres des financements complémentaires des projets dont la construction est initiée en 2012 (350 MW). Bien qu'elle n'anticipe pas à ce stade de difficultés particulières, la Société ne peut exclure que des difficultés conjoncturelles rendant plus complexe la levée de ces financements. En cas de difficultés durables, la Société pourrait être amenée à arrêter son développement long terme de futures centrales et considérer des options stratégiques portant notamment sur la recherche de partenaires financiers ou industriels dans ses centrales en cours de construction.

Risque lié au marché de cotation des actions de la Société : les actions de la Société sont admises aux négociations sur le Marché Libre, qui n'est ni un marché réglementé ni un marché régulé. A ce titre, la Société n'est soumise à aucune obligation spécifique de diffusion d'informations financières.

D.3	Principaux risques propres aux valeurs mobilières offertes	<p>Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et une grande volatilité ;</p> <p>Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;</p> <p>Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser au-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;</p> <p>La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</p> <p>Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix</p>
-----	--	--

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;

En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;

Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ;

La présente émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie bancaire.

Section E – Offre

- E.1 Montant de l'émission
 Montant total brut : 80.731.585,77 €
 Dépenses totales liées à l'émission : environ 0,3 M€
 Montant total net : environ 80,4 M€
- E.2a Raisons de l'offre et utilisation du produit
 En 2011, Voltalia a remporté des appels d'offres au Brésil pour des centrales éoliennes d'un total de 320 MW. Leur construction devrait être initiée en 2012, et s'étalerait sur deux à trois ans.
 Voltalia a aussi franchi en 2011 et 2012 des étapes déterminantes pour envisager le lancement de la construction de plusieurs petites centrales en France (éolien et solaire) et en Grèce (solaire). La construction de certaines de ces centrales, pour un total d'environ 30 MW, devrait être initiée en 2012, et s'étalerait sur un à deux ans.
 L'émission des actions nouvelles a pour objet le lancement de la construction de ces centrales (350 MW) et le renforcement de la structure financière du Groupe afin de lui permettre de disposer des moyens adaptés au centrage de son développement sur les projets les plus avancés et d'accélérer le rythme de croissance de ses capacités de production installée.
- Au Brésil, la construction des 320 MW devrait nécessiter une injection de capital par la Société d'environ 92 millions d'euros dont 18 millions d'euros au cours des douze prochains mois et 74 millions d'euros en 2013 et 2014. Le solde du financement sera apporté par des partenaires minoritaires et des financements bancaires.
 - Dans les autres zones géographiques, la construction des 30 MW devrait nécessiter une injection de capital par la Société d'environ 24 millions d'euros au cours des douze prochains mois, le solde étant approuvé par des financements bancaires.
- Au total, les besoins de capitaux au cours des douze prochains mois sont estimés à 42 millions d'euros.
- D'autres centrales sont en cours de développement, à un stade cependant moins avancé à la date du présent Prospectus. Leur rythme de développement, et donc la date du lancement de leur construction, est notamment fonction de facteurs externes tels que l'obtention de permis et les succès à des appels d'offres..
- En cas de limitation des souscriptions aux engagements reçus, les fonds levés permettront d'assurer le financement des besoins courants et des besoins liés à la mise en œuvre de son plan de développement de 350 MW au cours de douze prochains mois.
- E.3 Modalités et conditions de l'offre
 L'augmentation du capital de la Société sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison de 17 actions nouvelles pour 2 actions existantes d'une valeur nominale de 0,57 euro chacune

Prix de souscription des actions nouvelles : 0,57 euro par action

Droit préférentiel de souscription

La souscription des actions nouvelles sera réservée par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 17 juillet 2012
- aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible, à raison de 17 actions nouvelles pour 2 actions existantes (2 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 17 actions nouvelles au prix de

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

0,57 euro), sans qu'il soit tenu compte des fractions

- à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient, en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 13 juillet 2012, soit 0,85 euro, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,25 euro.

Calendrier indicatif de l'offre

16 juillet 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
17 juillet 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission.
18 juillet 2012	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le Marché Libre
31 juillet 2012	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
8 août 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
10 août 2012	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur le Marché Libre

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription :

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 18 juillet et le 31 juillet 2012 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit, soit le 31 juillet 2012 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits au nominatif administré ou au porteur, seront reçus jusqu'au 31 juillet 2012 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les titres sont inscrits au nominatif pur seront reçus sans frais jusqu'au 31 juillet 2012 inclus auprès de Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir -Nantes).

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès d'Oddo&Cie (12, Boulevard de la Madeleine 75009 Paris), qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Contact investisseurs

Anne BORFIGA
 Directeur administratif et financier
 contact.investisseurs@voltalia.com

- E.4 Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission
- Engagement de souscription des principaux actionnaires : VOLTALIA INVESTISSEMENT, détenant 62,33% du capital et 75,30% des droits de vote de la Société, s'est engagé à placer dans le cadre de l'offre un ordre de souscription d'environ 61,6 millions d'euros, dont :
- 88.282,615 actions soit environ 50,3 millions d'euros à titre irréductible par exercice de la totalité de ses droits préférentiels de souscription ; et
 - 19.711.067 actions soit environ 11,2 millions d'euros à titre réductible.

La souscription de VOLTALIA INVESTISSEMENT à titre irréductible sera libérée à hauteur de 16.556.399,09 euros par voie de compensation avec les créances en compte courant qu'elle détient actuellement sur la Société, et pour le solde en espèces.

La présente augmentation de capital pourrait conduire VOLTALIA INVESTISSEMENT à renforcer sa participation au capital de la Société. Dans l'hypothèse où VOLTALIA INVESTISSEMENT souscrirait seul à l'augmentation de capital, sa détention atteindrait 94,96% du capital et 94,97% des droits de vote. VOLTALIA INVESTISSEMENT s'est engagé à maintenir la cotation boursière au cours des douze prochains mois.

Par ailleurs, la Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires et/ou mandataires sociaux de participer à la présente émission.

Au total , les engagements de souscription à titre irréductible et réductible représentent 76,25% de l'augmentation de capital.

Garantie bancaire : néant

- E.5 Cession de valeurs mobilières

Sans objet

- Engagement de conservation

Sans objet

- E.6 Montant et pourcentage de dilution résultat immédiat de l'offre
- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action**
- L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2011 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2011 - et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent prospectus) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,57	1,59
Après émission de 141.634.361 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,68	0,68

(1) Après exercice de la totalité des BSPCE attribués à la date du présent prospectus.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent prospectus est la suivante :

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,98%
Après émission de 144.634.361 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,11%	0,11%

(1) Après exercice de la totalité des BSPCE attribués à la date du présent prospectus.

E.7 Dépenses Sans objet
facturées à
l'investisseur
par
l'émetteur

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.voltaia.com) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).